

# VILLE DE PARIS

---

IMPASSE LETORT (18ème)

---

PROJET DE FIXATION D'ALIGNEMENT  
PROJET DE DECLASSEMENT DU DOMAINE  
PUBLIC ROUTIER D'UNE EMPRISE SITUEE AU  
DROIT DES NUMEROS 7 à 9 et 6 à 10

ARRETE du 28 JUIN 2013

RAPPORT et CONCLUSIONS du COMMISSAIRE-  
ENQUETEUR

Mr PASSEPONT Guy, Ingénieur ESGT

Novembre 2013

# A/ RAPPORT D'ENQUETE

## I. NATURE DE LA PROCEDURE

- Projet de fixation d'alignement
- Déclassement du domaine public routier su 81m<sup>2</sup> environ

## II. REFERENCES JURIDIQUES

Se reporter à l'arrêté Municipal joint en annexe

## III. SITE CONCERNE

Impasse Letort à Paris 18<sup>e</sup>

## IV. OBJET DU PROJET

- Fixation d'un nouvel alignement
- Création d'un jardin entre les immeubles sociaux des numéros 6 à 10 à l'extrémité de l'impasse

## V. NATURE DE L'ENQUETE

Il s'agit d'une enquête groupée, alignement et déclassement.

## VI. ENQUETE

1. Arrêté de Mr le Maire de Paris en date du 28 juin 2013

2. Commissaire Enquêteur : Guy PASSEPONT, 51 Bd de Charonne Paris 11<sup>e</sup>
3. Date d'enquête publique : Du 23 septembre 2013 au 7 octobre 2013 inclus.
4. Permanence du commissaire enquêteur : lundi 23 septembre 2013 de 10h à 12h, jeudi 02 octobre 2013 de 17h à 19h ; lundi 07 octobre 2013 de 15h à 17h.
5. Lieu de l'enquête : mairie du XVIII<sup>e</sup> arrondissement
6. Publicité :
  - Affichage à l'entrée de l'impasse et dans deux autres lieux publics  
(Voir certificat joint en annexe)
  - Affichage en mairie sur des panneaux situés dans les couloirs latéraux menant du hall d'accueil à la cour sous verrière, dont 1 ajouté à la demande du commissaire-enquêteur. (Voir certificat joint en annexe)
  - Publication dans deux journaux locaux : Le Parisien les 4 et 24 septembre 2013. Libération les 4 et 24 septembre 2013.
  - Lettres individuelles recommandées pour les propriétés du 34 rue Letort, 4 et 5 impasse Letort affichées en mairie, bureau des affaires générales, 3<sup>e</sup> étage.(Recommandés non réclamés)
7. Dossier d'enquête : voir bordereau en annexe
8. Réception du public :
  - Bureau des adjoints au rez-de-chaussée pour les premières permanences.
  - Box ouvert dans les bureaux des « Affaires générales » pour la 3<sup>e</sup> permanence.

## VII. VISITE DES LIEUX

Le Commissaire enquêteur a procédé à la reconnaissance des lieux, des points d'affichage de l'avis d'enquête. (Voir photos en annexe 3)

## VIII. DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE

### Réclamants

- Personne ne s'est déplacé en mairie lors des permanences du commissaire-enquêteur
- Une observation a été déposée sur le registre

### Mur (éventuellement) mitoyen

- Le commissaire enquêteur a interrogé la Direction de l'Urbanisme de la Ville de Paris sur la prise en compte de la portion de mur situé en fond de parcelle contre les parcelles cadastrales 18-BE 60 et 61. Ce gros mur est inscrit comme étant mitoyen selon le plan mis à l'enquête.
- La notice explicative jointe au dossier d'enquête précise « *Cette emprise déclassée relèvera du domaine privé de la commune de Paris et pourra faire l'objet d'une cession* »
- En 2005 le Conseil de Paris a missionné la « *Société Immobilière d'Economie Mixte de la Ville de Paris* »(SIEMP) pour « *... le projet d'aménagement de l'impasse Letort* »

- Actuellement c'est la RIVP (Régie Immobilière de la ville de Paris) qui a réalisé les constructions sur les parcelles des numéros 7 à 10, après la cession par la SIEMP.
- La Ville de Paris devrait rétrocéder la partie déclassée à la RIVP selon une information verbale de la Direction de la Construction.
- Par mèl du 27 septembre 2013, Mme Bourguignon (Mr Julien Ligneaut) a confirmé au commissaire enquêteur que «... la RIVP, prendra bien en charge l'entretien des parties de murs mitoyens au droit du fond de l'impasse... » (Voir en annexe 3)

#### **IX. REMARQUE du COMMISSAIRE ENQUETEUR**

##### **Limite entre partie déclassée et impasse Letort domaine public**

- Les services techniques devront vérifier que la limite définie en rouge sous le vocable « *ligne de construction* » est conforme au terrain car une partie du mur inscrit « mitoyen » sur le plan paraît avoir été démoli (Voir annexe 4)

#### **X. OBSERVATIONS INSCRITE SUR LE REGISTRE**

*Mr ALEXIS Stéphane*

Avis favorable pour la création d'un jardin au fond de l'impasse. Signale de fréquents dépôts sauvages à l'entrée de l'impasse et de la rue Letort.

## B/ CONCLUSIONS MOTIVEES

### I. MOTIVATIONS DES CONCLUSIONS

- Le projet de nouvel alignement n'a fait l'objet d'aucune remarque des riverains de l'impasse Letort.
- Une observation concerne l'entrée de l'impasse, rue Letort et non la zone prévue pour la création du jardin
- Le déclassement de 81m<sup>2</sup> de voie publique pour transfert dans le domaine privé de la Ville, puis l'éventuelle cession à la RIVP qui gère les immeubles riverains, est motivée par la volonté d'assainir l'extrémité de l'impasse actuellement en nature de stationnement de véhicules et zone de dépôts sauvages, constatés par le commissaire enquêteur.
  - ▶ La création d'un espace vert ne pourra qu'améliorer l'environnement des riverains.

### II. AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

*Compte tenu des éléments ci-dessus, le commissaire enquêteur*

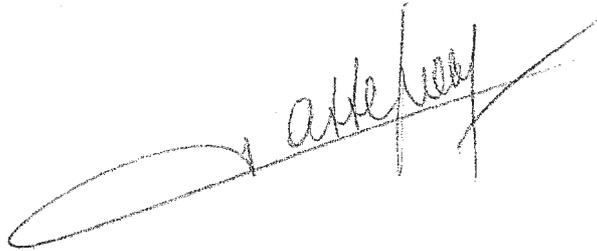
*émet :*

- un avis favorable concernant la modification de l'alignement de l'impasse Letort entre B et C et sa confirmation entre A et B et entre C et D

- un avis favorable pour le déclassement de 81m<sup>2</sup> env de cette voie (C-B-E-F) pour créer un espace vert entre les immeubles neufs situés en fond d'impasse.

Et de tout ce que dessus, j'ai rédigé le présent rapport d'enquête et conclusions motivées pour servir et valoir ce que de droit, et l'ai clos et signé en mon cabinet le 05 novembre 2013.

*Le Commissaire enquêteur*



Annexes :

- annexe 1 : Arrêté de Mr le Maire
- annexe 2 : Composition du dossier
- annexe 3 : Mèl Direction de la Construction du 27 09 2013
- annexe 4 : Certificats d'affichage
- annexe 5 : Photos du commissaire-enquêteur
- annexe 6 : Plan de l'impasse avec lettrage

Pièce jointe : Registre d'enquête publique

11/10/2013 1



Direction de l'Urbanisme  
Sous Direction de l'Action Foncière

Service de la Topographie et  
de la Documentation Foncière

Affaire suivie par Christine BOURGUIGNON  
Déclassement/enquête publique/  
Impasse Letort/Arrêté ouverture enquête.doc

Le Maire de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L. 1 et L. 2141- 1

Vu le code de la voirie routière et notamment ses articles L. 112-1, L.112-2 et suivants, L.141-3 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil de Paris des 12 et 13 juin 2006 approuvant le Plan Local d'Urbanisme de Paris ;

Vu la décision en date du 19 décembre 2012 de la commission établissant la liste départementale d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur à Paris au titre de l'année 2013 ;

Vu le plan parcellaire dressé le 22 avril 2013 par le STDF portant sur le projet de modification de l'alignement de l'impasse Letort et sur le projet de déclassement du domaine public routier de la Ville de Paris d'une emprise située au droit des numéros 7 à 9 et 6 à 10 impasse Letort, en vue de son rattachement au domaine privé de la Ville de Paris ;

Vu la notice explicative présentant lesdits projets de modification d'alignement et de déclassement du domaine public routier ;

Sur proposition du Directeur de l'Urbanisme ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification de l'alignement de l'impasse Letort et sur le projet de déclassement du domaine public routier de la Ville de Paris d'une emprise située au droit des numéros 7 à 9 et 6 à 10 impasse Letort à Paris 18<sup>ème</sup> en vue de son rattachement au domaine privé de la Ville de Paris .

ARTICLE 2 : Le dossier d'enquête publique restera déposé à la Mairie du 18<sup>ème</sup> arrondissement de Paris du lundi 23 septembre au lundi 7 octobre 2013 inclus afin que le public puisse prendre connaissance du dossier les lundis, mardis, mercredis, vendredis de 8 heures 30 à 17 heures, les jeudis de 8 heures 30 à 19 heures 30 (bureau fermé les samedis, dimanches et jours fériés) et formuler ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à la mairie du 18<sup>ème</sup> arrondissement, 1, place Jules Joffrin 75877 PARIS CEDEX 18.

ARTICLE 3 : Monsieur Guy PASSEPONT est désigné en qualité de commissaire enquêteur. Le commissaire enquêteur recevra le public pendant trois jours de permanences : le lundi 23 septembre 2013 de 10 heures à 12 heures, le jeudi 3 octobre 2013 de 17 heures à 19 heures et le lundi 7 octobre 2013 de 15 heures à 17 heures à la mairie du 18<sup>ème</sup> arrondissement de Paris.

ARTICLE 4 : Il sera procédé par la Ville de Paris, au moins quinze jours avant l'ouverture de l'enquête, à un affichage sur le secteur concerné, ses abords et auprès de la Mairie du 18<sup>ème</sup> arrondissement ainsi que des mairies des arrondissements limitrophes afin de porter à la connaissance du public l'objet de l'enquête, la date d'ouverture, le lieu de l'enquête et la durée de celle-ci.  
Un certificat d'affichage devra être délivré à la clôture de l'enquête publique par la Mairie du 18<sup>ème</sup> arrondissement.

Un avis d'enquête publique sera publié dans deux journaux locaux au moins 8 jours avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de cette enquête sur ces supports d'information.

ARTICLE 5 : À l'expiration du délai d'enquête fixé à l'article 2, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur. Ce dernier le transmettra avec le dossier d'enquête, accompagné de son rapport et de ses conclusions motivées sur le projet soumis à enquête, à la Mairie de Paris – Direction de l'Urbanisme – Sous-Direction de l'Action Foncière – Service de la Topographie et de la Documentation Foncière 17, boulevard Morland 75181 Paris Cedex 04.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté, dont copie sera adressée à Monsieur le Maire du 18<sup>ème</sup> arrondissement de Paris et à Monsieur le commissaire enquêteur, sera inséré au Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris.

Fait à Paris, le 28 JUIN 2013

Pour le Maire de Paris  
La Responsable de la Sous-Direction de l'Action foncière

  
Anne BAIN

Service de la Topographie et  
 de la Documentation Foncière

**PROJET**  
**DE FIXATION D'ALIGNEMENT DE L'IMPASSE LETORT**  
**ET DE DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER**  
**D'UNE EMPRISE SITUÉE AU DROIT DES NUMÉROS**  
**7 A 9 ET 6 A 10 IMPASSE LETORT**  
**A PARIS (18<sup>ème</sup> arrondissement)**

Enquête publique  
 du lundi 23 septembre au lundi 7 octobre 2013 inclus

**DOSSIER DE**

**L'ENQUETE PUBLIQUE**

- Arrêté de mise à l'enquête publique (document original);
- Notice explicative (document original);
- Plan de situation et parcellaire (original)
- 1 affiche de l'enquête ;
- Liste des propriétaires
- L'estimation des coûts par nature des dépenses
- Le registre d'enquête publique

contenu du message

de "Bourguignon, Christine" <christine.bourguignon@paris.fr>  
à "guy.passepont@orange.fr" <guy.passepont@orange.fr>  
cc "Hannoyer, Catherine" <catherine.hannoyer@paris.fr>  
date 27/09/13 10:50  
objet Mur de séparation située au fond de l'impasse Letort (18ème)  
pièce(s) jointe(s) 1 fichier(s) [18 BE 1983.jpg \(1.65 Mo\)](#)

Bonjour Monsieur,

Afin de répondre à votre demande concernant l'entretien du mur séparatif situé au fond de l'impasse Letort, je vous transmets d'une part, la confirmation de la RIVP de la prise en charge de l'entretien de ce mur et d'autre part, la situation cadastrale de ce mur en 1983 :

MESSAGE DU CHARGE D'OPERATION DE LA RIVP :

De : Ligneaut Julien [<mailto:Julien.Ligneaut@rivp.fr>]

Envoyé : jeudi 26 septembre 2013 17:03

À : Hannoyer, Catherine

Objet : FW: Cession à la RIVP d'une parcelle située dans l'impasse Letort 18è : Relevé de décisions de la réunion du 23 novembre 2012

Bonjour,

Suite à votre demande, et afin de répondre à la question du commissaire enquêteur, je vous confirme que la RIVP, prendra bien en charge l'entretien des parties de murs mitoyens au droit du fond de l'impasse, à l'issue de l'acquisition du fond de l'impasse Letort. Pour information, la RIVP est déjà propriétaire du mur séparatif avec la parcelle 60, suite à un rachat de mitoyenneté effectué avant la construction du 6/8/10 impasse Letort.

Cordialement,

**Julien Ligneaut**

Chargé d'opérations

Direction de la Construction

01 77 75 11 33 – 06 16 19 85 88

[www.rivp.fr](http://www.rivp.fr)

SITUATION FONCIERE :

Les droits de propriété du mur séparatif étaient avant classement attribués par le cadastre aux propriétaires des parcelles 18 BE 62 et 18 BE 63. Ces parcelles ont été divisées suite au classement du sol de voie de l'impasse Letort en 1992 et sont devenues 18 BE 110

18<sup>e</sup>  
MAIRIEBUREAU DES AFFAIRES GENERALES

Dossier suivi par Carolyn VIGNOT

Paris, le 7 octobre 2013

**CERTIFICAT D'AFFICHAGE**

Objet : Projet de modification d'alignement de l'impasse Letort et de déclassement du domaine public routier de la Ville de Paris d'une emprise située au droit des numéros 7 à 9 et 6 à 10 impasse Letort à Paris 18<sup>ème</sup>

Je soussignée, Véronique GILLIES-REYBURN, Directrice Générale Adjointe des Services, certifie que l'affiche ainsi que l'arrêté annonçant l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de fixation d'alignement et de déclassement du domaine public routier de la Ville de Paris cités en objet ont été apposés à la Mairie du 18<sup>ème</sup> du 16 août au 7 octobre 2013 inclus.

Véronique GILLIES-REYBURN

BUREAU DES AFFAIRES GENERALES

Dossier suivi par Carolyn VIGNOT

Paris, le 7 octobre 2013

**CERTIFICAT D'AFFICHAGE**

Objet : Projet de modification d'alignement de l'impasse Letort et de déclassement du domaine public routier de la Ville de Paris d'une emprise située au droit des numéros 7 à 9 et 6 à 10 impasse Letort à Paris 18ème

Je soussignée, Véronique GILLIES-REYBURN, Directrice Générale Adjointe des Services, certifie que le courrier à l'attention des copropriétaires de l'immeuble située 34 rue Letort et impasse Letort sans numéro à Paris 18<sup>ème</sup> les informant du projet de fixation d'alignements cité en objet, a été apposé à la Mairie du 18<sup>ème</sup> du 5 septembre au 7 octobre 2013 inclus.

Véronique GILLIES-REYBURN

**CERTIFICAT D'AFFICHAGE**

Je soussigné : Thierry de FRANCE de TERSANT  
Ou  
Aymeric de FRANCE de TERSANT

de : **PUBLILEGAL**  
23, rue des Jeûneurs --- 75002 PARIS

Certifie avoir fait apposer les affiches relatives à l'opération :

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**Projet de modification d'alignement et de déclassement  
Impasse Letort et emprise située  
7 à 9 et 6 à 10 impasse Letort à Paris (18ème)**

Cette affiche a été apposée du : 06/09/2013  
au : 07/10/2013

Suivant les modalités rappelées sur le descriptif en annexe.

En foi de quoi est délivré le présent certificat, afin de servir et valoir ce que de droit.

Fait à PARIS, le : 25/10/2013

Pour la SARL PubliLegal  
l'un des Gérants



Siège social – Direction  
23 rue des Jeûneurs  
75002 PARIS

Téléphone :  
01 42 96 09 43

Télécopie :  
01 42 61 54 38

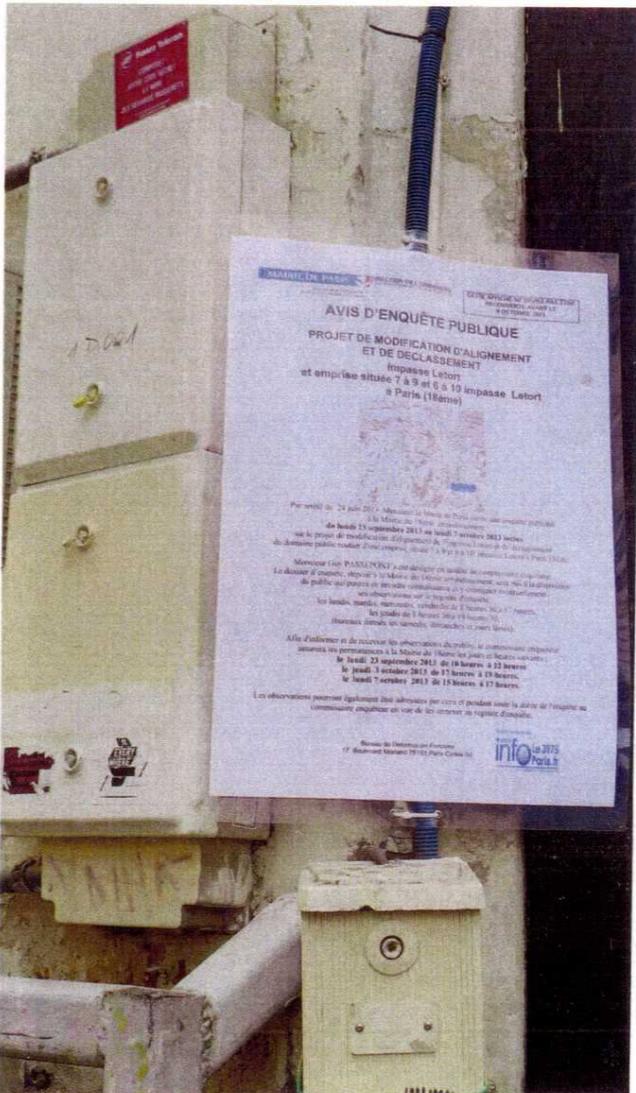
e-mail :  
info@publilegal.fr

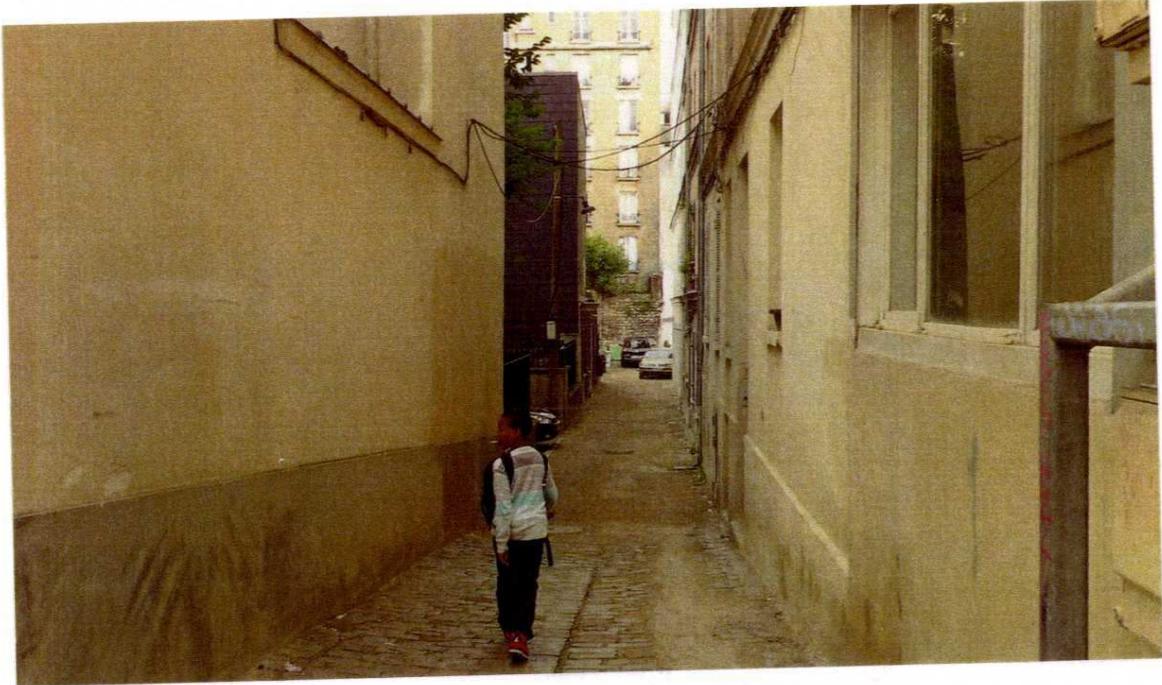
SARL au capital de 159 900 EUROS  
532 091 611 RCS PARIS B  
SIRET 562 091 611 00637  
CODE APE 7311 Z

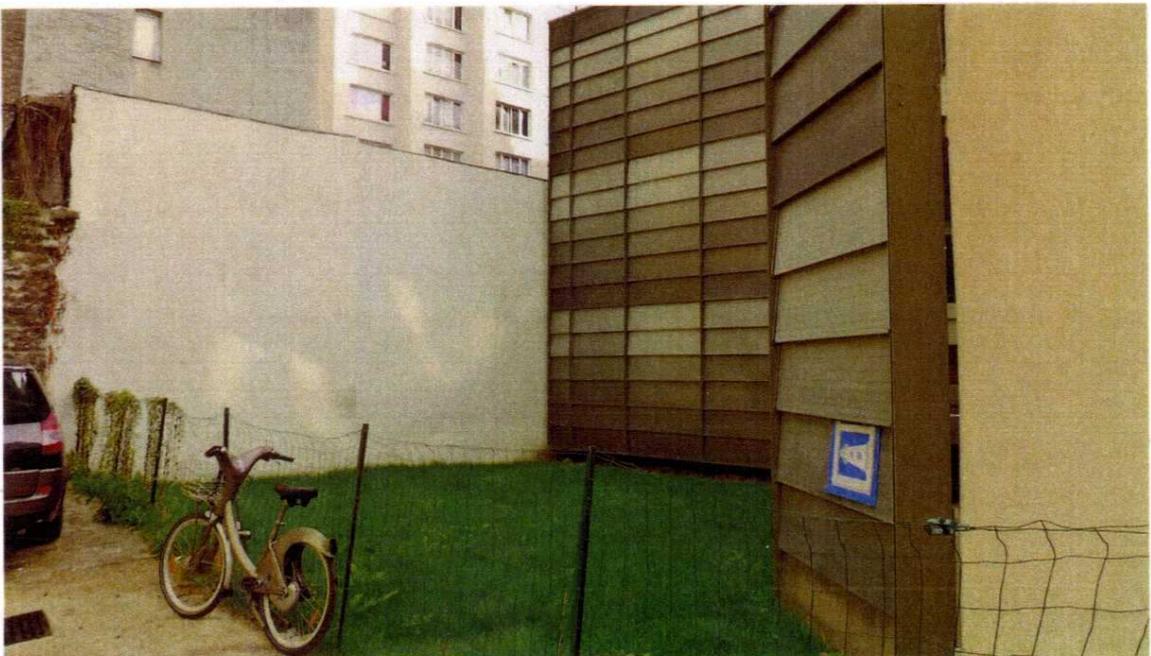
Numéro d'identification  
de T.V.A. intra-communautaire  
FR73562091611

Etablissement secondaire  
3 rue de l'Hôtel de Ville  
95300 PONTOISE

SIRET 562 091 611 02045

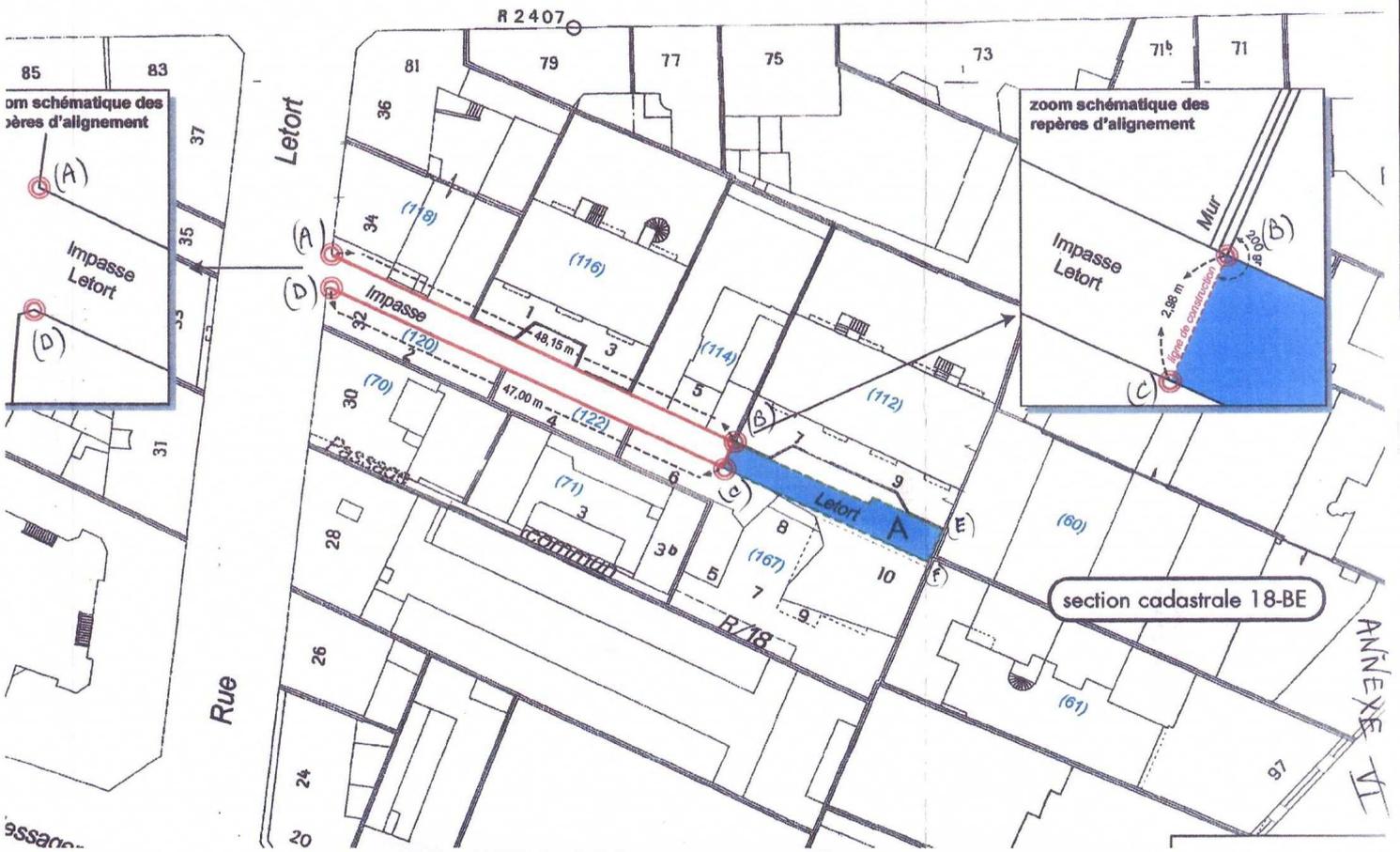








Rue Championnet



zoom schématique des repères d'alignement

zoom schématique des repères d'alignement

section cadastrale 18-BE

ANNEXE VI